



Règlement intérieur – Self Défense Lille

Article 1 – Dispositions générales

Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 – Dossier d'inscription/licence/cotisations/tarifs/remise/cour d'essai

- Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription se compose de :

- Un certificat médical pour la pratique des arts martiaux,
- Du formulaire d'adhésion qui, une fois signée implique l'acceptation du règlement intérieur
- d'une photo
- du paiement selon la formule choisie.

- Licences :

Les licences (ASPTT + AFR) sont obligatoires pour tous ceux qui choisissent une formule trimestrielle, semestrielle ou à l'année.

La licence couvre l'adhérent uniquement contre les accidents qui pourraient survenir lors des stages, compétitions, durant les cours dispensés par les professeurs de l'association et pendant les créneaux horaires alloués.

- Cotisation :

Le prix total doit être payé à l'inscription. Celui-ci peut être réglé en plusieurs chèques à voir avec le responsable mais tous les chèques doivent être fournis lors de l'inscription.

Le paiement peut se faire également en liquide en une seule fois. L'adhérent peut demander une facture.

Les chèques sont à établir à l'ordre de « **Self Défense Lille** » pour les cotisations d'année et les licences. En cas de doute sur les montants n'hésitez pas à demander conseil au professeur.

En cas de paiement de matériel, l'ordre du chèque pour le matériel exclusivement sera :

« **ROPERS EVOLUTION** »

Après signature et règlement de la cotisation, aucun remboursement n'est prévu pour aucuns motifs (déménagement, arrêt maladie ect) car l'argent encaissé sert à couvrir les différents frais de l'association (location de salle, matériel, assurance)

- Tarifs :

Formule	1X/semaine	2X/semaine
Trimestre	124 € + 54€ licences = 178€	174 € + 54€ licences = 228€
Semestre	160 € + 54€ licences = 214€	260 € + 54€ licences = 314€
Année	200 € + 54€ licences = 254€	300 € + 54€ licences = 354€
Carnet de 10 séances	100 euros	
Cours à l'unité	12 euros	
Coaching , cours particuliers	50€/H pour une personne	

Les formules 1X/semaines ne vous contraignent pas à choisir un jour fixe. Vous pouvez venir au choix le lundi ou le jeudi, et changer de jour d'une semaine sur l'autre.

Un trimestre ou semestre, sont des périodes de 3 mois et 6 mois comptabilisées à partir du jour de votre inscription jusqu'à sa date anniversaire. Donc si vous vous inscrivez le 8 novembre au trimestre, votre inscription cours donc jusqu' au 8 Février.

- **Remise étudiante ou demandeur d'emploi :**

Le club renouvelle son offre de remise pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif. La remise est de 10% sur la cotisation d'année pour les formules années, semestre et trimestre, hors licences.

- **Un cours d'essai gratuit :**

Il est possible avant l'inscription définitive. Présentez vous pendant les heures d'ouvertures du club spontanément et sans avoir prévenu au préalable.

Signalez vous au professeur à l'entrée avant le début du cours. Pour le cour d'essai venez de préférence avec une tenue de sport dans laquelle vous êtes à l'aise.

Il n' y a pas de démarches administratives à effectuer pour réaliser un cour d'essai.

Article 3 – Sécurité et responsabilité

L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les entraînements.

En cas d'accident dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par l'adhérent(e) dans les cinq jours qui suivent.

Article 4 – Respect

Le respect des personnes et des lieux est exigé de la part de tous les pratiquants. Les adhérent(e)s se doivent un respect mutuel ainsi qu'au professeur. L'adhérent fera en sorte de respecter les horaires d'entraînement.

A compter de la troisième séance, l'adhérent(e) doit avoir la tenue complète pour s'entraîner. Celle-ci comprend un Kimono noir et une ceinture ainsi qu'une coquille de protection.

Article 5 – Cours et stages

Les horaires de cours sont définis en début de saison et consultables sur le site de l'association.

Certains cours peuvent être supprimés ou décalés exceptionnellement du fait de la réquisition de la salle par l'entreprise à qui nous louons les locaux ,ou du fait d'un empêchement majeur du professeur. Les adhérents seront tenus au courant dans les meilleurs délais.

Il n'y a pas de cours prévus durant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés.

Toutefois, les cours seront parfois maintenus durant certains jours fériés et certaines semaines de vacances scolaires, selon la disponibilité des professeurs, et cela sans surcout pour les adhérents. Les informations sont mises à disposition sur le facebook du club :

<https://fr-fr.facebook.com/SelfDefenseLille/>

pour rappel, ce groupe est public et il vous est possible de le consulter **même si vous n'êtes pas inscrit sur Facebook** il vous permettra de suivre l'actualité du club.

Des stages pourront être organisés afin d'approfondir des thématiques précises.

Ce règlement intérieur doit être connu de chaque membres et fait valeur d'acceptation par la signature demandée s'y référant sur la feuille d'inscription.